

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0056642

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0350 Société : RAM 167205

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LOUZI Mohamed

Date de naissance : 01/01/1941

Adresse : 2183 HAY EL ITABA Rue 35 CASA

Tél. : 06 69 90 76 36 Total des frais engagés : 2701 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/06/2023 Age : 81 ans

Nom et prénom du malade : LOUZI Mohamed

Lien de parenté : Lui-même Copain Enfant

Nature de la maladie : PHARINXITIS

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 28/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/6/17	Docteur ZEYNE MADANI Rhino - Laryngologie de la Face et du Cou N°105 - Hay Hassoun 05-22-90-7-01	4K	400,00	Z DANI

EXECUTION DES ORDONNANCES		
achet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Docteur H.Z.A. Ortho-Rhino - Laryngolog Chirurgie de la Face et du Cou s.d. Afghanistana N° 161a Hoy Hassani Coopération Tél.: 05 21 94 01
	28 06 2023	298,50
		Pharmacie Naima INP: 92044569

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

		H
D		
25533412	21433552	
00000000	00000000	
00000000	00000000	
35533411	11433553	
		P

[Création, remont, adjonction] fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ZIZI MADANI

OTO-Rhino - Laryngologue
Chirurgie de la Face et du Cou

Bd. Afghanistan N° 105 - Hay Hassani
Casablanca - Tél. : 05 22 90 77 01

الدكتور الزيزي المداني
إختصاصي في أمراض الحلق والأذن
والأنف - جراحة الوجه والعنق

شارع أفغانستان رقم 105 - الحي الحسني
الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 90 77 01

Casablanca, le

٢٦/٠٦/٢٠٢٣

الدار البيضاء، في

M Zizi Mohamed

140,00

M SAPLE STEVENS
- spf nect. ref


79,00

M AFRICOL SMC
nas spf 

79,80

M AURAN ST
- nas spf 

298,80



41
SPLAZZ das
24/09
à dég

~~Docteur ZIZI MADANI
Ortho-Rhino - Laryngologiste
Chirurgie de la Face et du Cou
Bd. Afghanistan N°185 - Hay Hassani
Casablanca Tel.: 05 22 90 71 01~~

LOT: GB21162
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

Cipl
Elique


8 032578 477337

Lot: 230022
À consommer
avant le: 01/2026
PPC: 79,00 DH


6 111261 640066

Lot : WT213
A consommer de
préférence avant le :
03/2026
PPC : 79,50 DH